

Liberté Égalité Fraternité



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 5 février 2024

## Lancement du Comité État Mer et Littoral en Nouvelle-Aquitaine

Ce vendredi 2 février à Bordeaux, Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique, ont coprésidé le Comité État Mer et Littoral (CEML). Les préfets ont salué la mobilisation en région des acteurs locaux concernés, des collectivités et des services de l'État eu égard au lancement de l'Année de la Mer en septembre 2024 et à la tenue des Assises de l'économie de la mer à Bordeaux les 19 et 20 novembre prochains.

Le Comité État Mer et Littoral rassemble l'ensemble des services et opérateurs de l'État qui œuvrent pour les politiques maritimes et littorales. Il se réunit avec l'ensemble des préfets littoraux pour fixer la trajectoire de l'État sur ces sujets et dresser un bilan des actions engagées annuellement. L'année 2024 sera une occasion unique pour construire avec les collectivités et l'ensemble des parties prenantes l'avenir de la mer à travers le Document stratégique de façade.

Les questions de décarbonation, de changement climatique, de préservation de la biodiversité et de partage de l'espace maritime sont de plus en plus prégnantes. Pour répondre à ces quatre enjeux, un travail collaboratif allant au-delà des services de l'État est nécessaire. Il intègre à la fois les parties prenantes (acteurs socio-professionnels, associations et usagers de la mer, syndicat des entreprises, les collectivités) et les instances de concertation dont le Conseil maritime de façade. Ces acteurs seront mobilisés d'ici l'été pour élaborer une stratégie maritime de façade mise à jour pour la rentrée 2024.

Une phase de débat public est en cours et offre la possibilité à chacun de participer à ce projet de façade maritime. Un second temps de consultation réglementaire du public aura lieu en fin d'année (en savoir plus : <a href="https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat">www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat</a>).

Une grande importance est accordée à la mise en œuvre du document stratégique de façade à travers son plan d'action validé en 2022. Un bilan à mi-parcours sera présenté lors d'une prochaine réunion du Comité État mer et littoral. Doté au niveau national de 15M€, l'État pourra notamment mobiliser le Fonds d'Intervention Maritime (FIM) porté par le ministre chargé de la mer et en complément d'autre fonds spécialisés. En 2023, près de 800 000€ de subventions de l'État ont été accordés via ce fonds.

Par ailleurs, l'État continuera à accompagner les collectivités sur le plan technique et financier en faveur d'un aménagement résilient du littoral. Il pourra s'appuyer sur le Fonds vert pour soutenir des projets de transition en faveur des territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine, en complément du FNADT\* (pour 2022-2027 11 M€ au titre du contrat de plan État-région) et des fonds de l'AFITF\*\* déjà mobilisés. La mesure littorale du Fonds vert était dimensionnée à hauteur de 6,4 M€, principalement axée sur le financement des Projets Partenariaux d'Aménagement de Soulac et Bidart-Guéthary.

Enfin, il a été rappelé l'importance de la contribution des Grands Ports Maritimes de Bordeaux et de la Rochelle dans l'atteinte des objectifs de décarbonation et l'adaptation des territoires au changement climatique, ainsi que les partenariats dimensionnant entre les ports de la façade, notamment quant à l'éolien en mer.

Étienne GUYOT : « L'État renforce sa gouvernance du littoral et de la mer au regard des enjeux d'un littoral long de 900 km. Le Comité État Mer et Littoral est amené à traiter de l'ensemble des sujets : économie bleue, pêche, tourisme... et sera un instrument très important de l'action de l'État en partenariat avec les collectivités locales ».

Jean-François QUÉRAT : « La mer et le littoral sont une composante essentielle pour notre pays. L'année de la mer sera l'occasion de mobiliser les français et les acteurs du maritime. Un certain nombre d'évènements se succéderont en France qui illustreront les enjeux de cet espace : environnementaux, économiques, sociaux, sécurité et sûreté. »

\*FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire \*\*AFITF : Agence de financement des infrastructures de transport de France